

ÉVALUATION ET AMÉLIORATION DES PRATIQUES

Développement professionnel continu (DPC) – Fiche méthode –

Formateurs DPC

Mai 2014

Cette fiche décrit la prise en compte des activités d'un formateur dans un programme de DPC conforme à une orientation nationale ou régionale et mis en œuvre par un organisme de DPC enregistré auprès de l'OGDPC et évalué positivement par la CSI de la profession correspondante ou la CS du HCPP. Elle complète la fiche « Méthodes et modalités de DPC ».

DÉFINITION

Dans le cadre du DPC, un professionnel de santé est formateur DPC¹ lorsqu'il conçoit, réalise et évalue régulièrement des activités de DPC qui permettent l'acquisition de connaissances/compétences et l'analyse des pratiques d'autres professionnels de santé.

DESCRIPTION

- Pour que les activités d'un formateur DPC permettent de valider l'obligation de DPC, elles doivent nécessairement comporter :
 - → la conception, la réalisation et l'évaluation régulières des activités de DPC qui permettent l'acquisition de connaissances/compétences et l'analyse des pratiques d'autres professionnels de santé.
 - Cela nécessite de la part du formateur d'analyser les besoins des professionnels de santé, de définir les objectifs, de construire le dispositif et les supports et d'évaluer les résultats.
 - Les méthodes que le formateur DPC utilise pour construire les activités de DPC sont celles listées par la HAS comme méthodes de DPC. Elles doivent associer un temps cognitif et un temps d'analyse des pratiques ;
 - → un temps de formation du formateur DPC.
 - Celui-ci peut concerner aussi bien des connaissances/compétences pédagogiques rendant apte le formateur à construire des actions de DPC (identification des besoins, identification des objectifs d'apprentissage, etc.), que des connaissances/compétences relatives à la thématique des actions de DPC proposées (par exemple : gestion des risques, hygiène, stérilisation, et de manière générale toute thématique d'une spécialité ou d'une discipline médicale). Ce temps est explicite et adapté à l'implication du formateur dans les activités de DPC qu'il développe. Il est réalisé de manière diverse mais traçable (formation diplômante ou certifiante, formation reconnue officiellement, notamment par les conseils nationaux professionnels concernés, y compris les formations à l'étranger, stages, formations courtes, validation de l'expérience reconnue par l'organisme de DPC) ;

^{1.} Les méthodes et les modalités de DPC précisent les conditions qui permettent d'apprécier la participation effective, en tant que participant ou en tant que formateur, à un programme de DPC (cf art. R. 4133-2, art. R. 4143-2, art. R. 4153-2, art. R. 4236-2, art. R. 4382-2 des décrets relatifs au DPC du 30 décembre 2011).

→ un temps d'analyse des pratiques professionnelles du formateur DPC.

- Les compétences des formateurs doivent être régulièrement évaluées en s'appuyant au minimum sur :
 - la fréquence et la fréquentation des actions de DPC mises en place chaque année par le formateur,
 - une enquête de satisfaction des participants pris en charge par le formateur DPC (accueil, moyens et méthode utilisée par le formateur, atteinte des objectifs pédagogiques, etc.),
 - si le formateur a une activité de soins : une auto-évaluation de ses pratiques sur le thème de son activité de soins.
- Il peut également s'agir :
 - de l'évaluation des actions de DPC proposées par le formateur DPC, en termes d'acquisition de connaissances/compétences acquises et/ou de changements comportementaux chez les participants, ou encore d'impact des actions de DPC sur les résultats des soins,
 - d'une évaluation du formateur par des pairs (professionnels de santé) selon une méthode d'évaluation des pratiques s'appuyant sur des critères d'évaluation spécifiques où peuvent figurer par exemple le CV du formateur et des critères à évaluer par observation directe des pratiques du formateur.

TRAÇABILITÉ

- Les documents suivants sont requis :
 - le(s) document(s)qui décri(ven)t précisément les conditions d'organisation, de réalisation (notamment le programme, les objectifs pédagogiques), et d'évaluation des actions de DPC proposées. Le public cible y est précisé de même que la justification des besoins. Le calendrier des actions réalisées par le formateur ainsi que les réponses aux questionnaires de satisfaction sont disponibles.
- Il est demandé aux professionnels de santé, formateur DPC, une démarche explicite permettant :
 - 1. de décrire son implication dans le programme de DPC en renseignant chaque année un bilan individuel d'activité;
 - 2. d'assurer la traçabilité de ses actions en gardant auprès de lui tous les documents justificatifs susceptibles de lui être demandés. Par exemple : programme des actions de DPC proposées, date des actions de DPC, liste des participants, toute pièce justificative du temps cognitif et du temps d'analyse des pratiques du formateur DPC, résultats d'évaluation des actions de DPC, etc.

Pour en savoir +

- Bloom BS. Effects of continuing medical education on improving physician clinical care and patient health: a review of systematic reviews. Int J Technol Assess Health Care 2005;21(3):380-5.
- Gilibert D, Gillet I. Revue des modèles en évaluation de formation, approches conceptuelles individuelles et sociales. Prat Psychol 2013;16(3):217-38.
- Goguelin P. La formation continue des adultes. Presses Universitaires de France. Paris: PUF; 1994.
- Knowles M. L'adulte apprenant. Paris: Editions d'Organisation; 1990.
- Martin JP, Savary E, Cafoc de Nantes. Formateur d'adultes : se professionnaliser, exercer au quotidien. Lyon: Éditions de la Chronique Sociale; 2004.
- Perrenoud P, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. De quelques compétences du formateurexpert. Genève: université de Genève; 1999. http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php main/php 1999/1999 15.rtf
- Raynal F, Rieunier A. Pédagogie : dictionnaire des concepts clés. Apprentissages, formation, psychologie cognitive. Paris: ESF Éditeur; 2007.

